

## Liaison cyclable Bartenheim – Brinckheim

### Contexte

Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Bartenheim et Brinckheim longe la route départementale les vélos doivent emprunter la RD211 dont le volume de trafic est important.

D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 4997 veh/jour dont 179 PL/jour.

Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements notamment les écoliers puisqu'un regroupement scolaire est organisé au niveau communal.



Dans le cadre de sa compétence pour la création ou l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Bartenheim et Brinckheim.

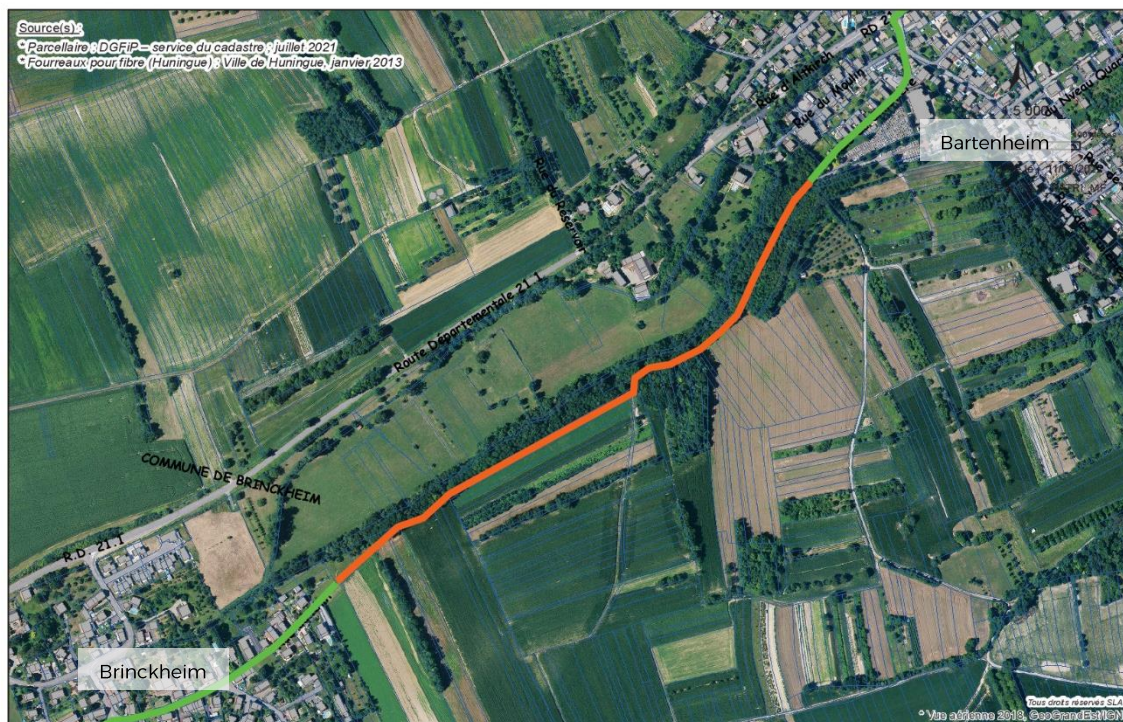
Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.

## Objectif(s) du projet

L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Kappelen et Stetten sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur.

## Programme de l'opération

Le projet prévoit l'aménagement d'une voie verte d'environ 850m depuis la rue du cimetière à Bartenheim en empruntant l'emprise d'un chemin agricole, puis en longeant une zone boisée pour rejoindre un nouveau tronçon de chemin agricole qui débouche sur la rue du Rhin à Brinckheim.



Plan général

L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une piste cyclable en enrobés d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.

Un balisage avec des panneaux directionnels sera mis en place sur l'ensemble de l'itinéraire y compris à l'intérieur des communes afin d'assurer la continuité entre les différents tronçons.

Les aménagements propres aux cycles et aux autres modes doux en agglomération restent de la compétence des communes.

### Estimation des coûts

- Etudes : 25 000€ TTC
- Travaux : 320 000 € TTC